



Diagnostic énergétique non fourni

Par **Marie**, le **30/04/2010** à **14:57**

Bonjour,

Lors de la signature de mon bail en mars 2008, mon propriétaire ne m'a pas fourni le diagnostic énergétique

Je viens d'apprendre, que cela peut rendre le bail " nul " et donc annuler le préavis de départ

Est-ce exact ?

Et si oui, comment le faire appliquer ?

Merci